



DIRECTIVES A L'INTENTION DES PAYS
PROPOSITIONS DESTINEES AU GUICHET DU SECTEUR PUBLIC :
QUATRIEME APPEL A PROPOSITIONS

TRADUCTION NON OFFICIELLE
DU TEXTE ANGLAIS
QUI SEUL FAIT FOI

			y	y	y	y	y
Bénin Burkina Faso Burundi Rép. centrafricaine Tchad Comores Côte d'Ivoire Djibouti Rép. dém du Congo Éthiopie Gambie Ghana	Guinée Guinée-Bissau Kenya Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Niger	Rwanda Sao-Tomé-et- Principe Sénégal Sierra Leone Soudan du Sud Tanzanie Togo Ouganda Zambie	Cambodge Kiribati RDP Lao Îles Marshall RF Micronésie Myanmar Samoa Îles Salomon Tonga Tuvalu Vanuatu	Kosovo Rép. kirghize Tadjikistan	Guyane Haïti Honduras Nicaragua	Yémen	Afghanistan Bangladesh Bhoutan Maldives Népal

pour le délai ou le mode de présentation des documents. Les pays sont invités à soumettre leurs propositions quelques jours avant la date limite, pour se protéger d'éventuels problèmes techniques de transmission.

Tableau 1 : Liste des documents devant être inclus dans le dossier soumis au GAFSP

Pays africains	Pays non africains	Détails
(1) Liste de contrôle des documents	(1) Liste de contrôle des documents	

Annexe 1

Sections et contenu de la proposition au titre du GAFSP

Première partie : Résumé de la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et du plan d'investissement correspondant
[environ 5 à 7 pages]

Méthode d'évaluation par le Comité directeur du GAFSP :

Évaluation globale de la concordance du résumé avec la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et le plan

1.2 Principaux aspects du cadre de l'action publique

- Politiques en vigueur qui favorisent ou entravent le rendement des investissements prévus (par exemple, droits fonciers et droits d'usage de l'eau, politiques commerciales, subventions, politiques sur l'inclusion sociale/le genre, politiques environnementales)
- Politiques ou lois envisagées pour accroître le rendement des investissements prévus.

1.4 Processus d'élaboration (et, le cas échéant, de mise à jour) de la stratégie et du plan d'investissement

- Démarche suivie pour élaborer la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et le plan d'investissement, y compris les consultations avec les acteurs nationaux, notamment les petits exploitants et les agricultrices, les organisations agricoles et les groupes vulnérables (jeunes, groupes autochtones, etc.).

assurer une bonne exécution, y compris en matière de suivi-évaluation.

6. Cohérence des politiques, des modalités et mécanismes d'exécution, des domaines d'investissement, des priorités et des objectifs du programme.
7. Adéquation et faisabilité des indicateurs d'impact et du système prévu pour améliorer les capacités et le contrôle.
8. Portée et qualité du dialogue, de l'examen (collégial) et du système de responsabilité mutuelle

- Qualité de la participation et des consultations avec les acteurs locaux (petits exploitants et agricultrices, organisations agricoles, société civile, secteur privé, autres groupes locaux, et Parlement).
- Preuve claire et vérifiable de la participation de représentants librement choisis par les organisations agricoles, le secteur privé et d'autres organisations de la société civile à l'élaboration de la stratégie et du plan

	dans le cadre des programmes, et des retombées des activités conduites dans le cadre des projets du GAFSP.		
--	--	--	--

Deuxième partie : Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP [environ 10 à 15 pages]		
Section	Contenu	Méthode d'évaluation par le Comité directeur du GAFSP
2.1 Objectifs spécifiques, résultats escomptés et bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs spécifiques • Résultats escomptés • Liens avec la stratégie globale et le plan d'investissement pour le secteur • Bénéficiaires, ventilés par sexe et/ou autres groupes vulnérables cibles • Cadre de suivi et d'évaluation et indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation par rapport aux objectifs du Document-cadre du GAFSP et à son cadre de résultats, l'accent étant mis sur les femmes et les petits exploitants (http://www.gafspfund.org/gafsp/content/monitoring-and-evaluation). • Importance des liens entre les objectifs du projet et le plan d'investissement sectoriel • Priorité accordée aux aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - clarté des objectifs ; - indicateurs de résultats et indicateurs désagrégés spécifiques ; - identification claire des bénéficiaires (ventilés par sexe et autres critères sociaux) ; - conception respectueuse des limites des capacités de mise en œuvre ; - cadre logique ou résultats indicatifs.
2.2 Justification de l'approche globale	<ul style="list-style-type: none"> • Description de l'approche globale retenue (choix et combinaison des éléments et activités), fondée sur les succès antérieurs ou sur la faisabilité. • Lien de cause à effet entre les résultats escomptés et la combinaison d'activités/éléments, y compris les moyens envisagés pour réduire la pauvreté et la faim et améliorer la nutrition. • Énoncé clair de la priorité du projet compte tenu des objectifs globaux du plan d'investissement, et description des liens avec d'autres projets et/ou programmes publics • Incidences sur les politiques (positives ou négatives) 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation fondée sur : <ul style="list-style-type: none"> - les évaluations et les résultats de projets semblables (aux fins de l'élargissement des activités) ; - les rapports et documents scientifiques favorables à l'approche et aux technologies proposées (en particulier pour les nouvelles activités) ; • Résultats de projets antérieurs sur l'agriculture et la sécurité alimentaire comparables par leur envergure et la complexité de leur conception. <p style="text-align: center;">y n n n n c n n nc n</p> <p>A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résultats et répercussions des projets réalisés (possibilité de faire référence à la section 1.5 et de fournir de plus amples détails s'il existe un rapport direct avec la proposition en cours de préparation — par exemple, types d'activités, ampleur, complexité, bénéficiaires, impacts).

2.3 Activités à financer et justifications

- Description et raison d'être des composantes et activités retenues.

c c n c

-

2.6 Organe de supervision privilégié (non noté) Indiquer l'organe de supervision privilégié

<p>2.8 Nature et gestion des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'analyse des risques, identité des participants et description de leurs rôles. • Description des principaux risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs visés et de chacune des composantes (activités), ainsi que des mesures d'atténuation prévues. • Prise en compte des risques politiques, économiques, institutionnels et environnementaux, de ceux qui pèsent sur l'inclusion sociale et la parité hommes-femmes, des risques de marché qui sont pertinents au projet. 	<p>Évaluation basée sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • description de la méthode d'évaluation des risques, identité des participants et description de leurs rôles respectifs ; • analyse descriptive des principaux risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs ; • matrice des risques jointe en annexe, par activité ; • mesures d'atténuation des risques issues d'une profonde réflexion de l'équipe de gestion ; • description des mesures d'atténuation dans l'énoncé de projet et prise en compte de ces mesures dans le budget ; indication, le cas échéant, de l'organisation externe responsable de leur application ; • omissions ou risques évidents.
<p>2.9 Consultation avec les acteurs et partenaires de développement au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description du processus de consultation des partenaires (administrations centrale et locales, secteur privé, groupes d'agriculteurs, particuliers, partenaires de développement) et de leur portée. • Description de la manière dont les groupes vulnérables (par exemple, femmes, paysans sans terre, jeunes, éleveurs, femmes enceintes ou allaitantes, minorités ethniques ou sociales) ont été encouragés à participer, et des mesures spéciales prises à cette fin le cas échéant. • Explication de la mesure dans laquelle les consultations ont ajouté de la valeur aux projets. 	<p>Évaluation basée sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation représentative et ouverte à tous : Comment les participants ont-ils été choisis ? Quels moyens ont été pris pour inclure les femmes et/ou les groupes vulnérables ? Les réunions ont-elles été organisées hors des grands centres et tenues en langues locales ? • Incidence de la participation sur la conception proposée : Comment les consultations ont-elles influé sur la qualité de la conception du projet ? <p>[Voir à l'annexe 3 la liste des critères vérifiables d'évaluation par le Comité consultatif technique]</p>

<p>3.0 Planification de la préparation détaillée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des membres à temps complet de l'équipe gouvernementale qui sera chargée d'élaborer et de mettre la dernière main au projet en collaboration avec l'organe de supervision. Cette liste devrait indiquer leurs fonctions actuelles. • Durée prévue de la préparation du projet (incluant le temps nécessaire aux examens et à toute autorisation subséquente requise des comités gouvernementaux et du Parlement). • Indication des sources de financement nécessaires à la préparation du projet (études de faisabilité, sauvegardes environnementales, manuels d'exploitation). 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de préparation clair.
--	--	--

Annexe 3

Directives concernant la qualité de la participation

Ces directives seront utilisées par le Comité consultatif technique pour évaluer la mesure dans laquelle les plans d'investissement nationaux (sections 1.4 et 1.5 de l'annexe 1) et les propositions au titre du GAFSP (sections 2.3 et 2.9 de l'annexe 1) ont été élaborés en concertation avec les intéressés. Elles aideront les autorités nationales et les organes de supervision à finaliser et mettre en œuvre les projets financés au titre du GAFSP, ainsi qu'à assurer la participation systématique de tous les acteurs concernés.

Principaux éléments et indicateurs	Moyens de vérification
1. Participation représentative et ouverte à tous Les acteurs clés sont identifiés et des représentants de chaque secteur sont autorisés à désigner les personnes qui les représenteront dans les consultations. Tous les groupes d'intérêts et secteurs concernés par les questions de sécurité alimentaire sont invités à participer (p.ex., femmes, petits producteurs, orga	Description dans la proposition et autres documents :

Annexe 4
Liste de contrôle des documents

Liste de contrôle des documents pour les <u>pays africains</u>	Nom du fichier (les fichiers doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF uniquement)
(1) Liste de contrôle des documents	
(2)	

(8) Rapport sur un examen collégial indépendant et approfondi du plan d'investissement	
(9) Réaction du pays aux observations de l'examen indépendant	
Notes :	

Annexe 5

Financement pour la préparation de projets

Le pays bénéficiaire peut inclure dans sa proposition une demande de financement au titre de la préparation du projet s'il souhaite obtenir de l'aide pour la conception détaillée d'un projet au titre du guichet du secteur public du GAFSP. Le Comité directeur du GAFSP examinera cette demande s'il décide d'accorder un financement pour la réalisation de l'activité proposée. La demande de financement pour la préparation du

détaillées de traitement des financements respecteront les politiques et procédures de l'organe de supervision privilégié (indiqué dans la soumission) qui collaborera, avec les autorités du pays bénéficiaire, à la mise en œuvre du programme.

Un rapport d'étape sur l'utilisation des fonds et sur les éléments financés ainsi qu'un compte rendu final des montants utilisés devraient être transmis au Comité directeur dans les 19 mois suivant l'approbation par ce dernier du financement de préparation. Ces deux documents seront communiqués au Comité directeur par l'intermédiaire de l'unité de coordination, en vue d'un examen à réaliser dans un délai de 5 jours. Si aucune objection n'est formulée à l'expiration de ce délai, ces documents seront considérés comme étant finaux. Au cas où il y aurait des fonds non utilisés, l'Administrateur fiduciaire soumettra une requête de